



## Compte-rendu du conseil municipal du 14 décembre 2023

### Ordre du jour

- Aménagement de la Maison bleue
- Programme voirie 2024
- Salle des fêtes : reprise de la glycine
- Ancienne mairie : travaux de rénovation
- Aménagement autour de la poche incendie
- Préparation du bulletin municipal
- Questions diverses

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze décembre, à dix-huit heures.

Le Conseil Municipal de Lescouët-Gouarec, régulièrement convoqué, le sept décembre deux mil vingt-trois s'est réuni à la mairie de Lescouët-Gouarec en séance publique au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Mme Marie-Claude LE TANNO-GUEGAN, Maire.

#### Présents :

Mmes : Marie-Claude LE TANNO-GUEGAN, Anne-Laure LE GUILLOU, Yolande LE LOUARN., Geneviève PINTO, Marie-José NOZAHIC.

MM : Willy BIGOT, Steven FLAMEN, Edward POUILLET, Michel EDY, Antony KEREVEUR

Absent(e)s : Victoire LANI

Secrétaire de séance : Geneviève PINTO.

#### Nombre de membres :

- En exercice : 11
- Présents : 10
- Votants : 10

---

Madame la Maire souhaite ajouter une délibération relative aux tarifs communaux 2024.

L'ensemble des membres du conseil approuve cet ajout.

### Aménagement de la Maison bleue

Madame la Maire explique à l'assemblée que les travaux de la Maison bleue sont terminés. Elle ajoute que la mise en place des différentes activités a dû être décalée car le consuel n'avait pas été validé. Tout est maintenant en ordre. L'Maison bleue peut recevoir jusqu'à 49 personnes assises et la question de la location à des particuliers devra être étudiée.

Madame la Maire explique qu'Olivier LE GOUGUEC, menuisier à Perret – Bon Repos sur Blavet fait le placo et l'isolation dans la partie garage et que Jean-Yves MAILLARD a pris les mesures pour la marche pour monter dans la partie garage.

L'électroménager a été acheté chez BUT à Pontivy, pour un montant de 1 329.93 € et est installé. Et le mobilier a été acheté d'occasion à Lorient dans un magasin de surplus pour un montant de 3 089 €.

Madame la Maire ajoute que dans un souci de facilité, il serait préférable d'acheter une licence III pour la Maison bleue.

Elle ajoute également qu'il faudrait peut-être envisager de déplacer le défibrillateur à la Maison bleue, le bourg concentrant plus de personnes.

## Programme voirie 2024

Madame la Maire explique à l'assemblée que dans le cadre des aménagements de la commune, l'ADAC 22 a été sollicitée afin d'assister la commune sur le plan technique, juridique et financier.

Elle présente à l'assemblée le devis proposé par l'ADAC 22 pour le pôle « Voirie » - Programme de voirie 2024 qui comprend les études techniques spécifiques et qui s'élève à 1 140 € H.T, soit 1 368 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil, à l'unanimité :

- **Approuvent** le devis pour un montant de 1 368 € T.T.C
- **Autorisent** Madame la Maire à le signer

Madame la Maire précise qu'il faut définir un budget à allouer au programme voirie et définir les priorités. Elle précise que la commune peut bénéficier du Contrat de territoire qui s'élève à 38 994 €, sous réserve d'une mobilisation possible des crédits de l'enveloppe 2022-2027 limitée à 30% maximum pour la durée totale du contrat et que les restes à réaliser pour 2024 s'élèvent à 34 000 €. Elle propose de partir sur un budget de 80 000 €, sachant que le prix au km est de 50 000 €. Elle ajoute que le curage des fossés est nécessaire avant et que des devis seront demandés.

Madame la Maire ajoute que lors du rendez-vous avec M. Bernard de l'ADAC 22 pour la réalisation de la carte communale, ce-dernier s'est rendu compte que la commune ne touchait pas la totalité de la somme allouée à la voirie de la DGF. Une demande a été faite à la Préfecture.

## Salle des fêtes : reprise de la glycine

Madame Marie-José NOZAHIC, conseillère municipale explique à l'assemblée qu'à la salle des fêtes, la glycine a résisté mais le support est mort et que si l'on souhaite garder la glycine, il faut la couper à 1m50. De plus, il y a une plante envahissante, il faudrait installer une bâche anti-rhizomes. L'employé communal sera sollicité pour le faire.

## Ancienne mairie : travaux de remise en état

Madame la Maire rappelle à l'assemblée le projet de remise en état des bureaux de l'ancienne mairie. Elle ajoute que suite aux travaux de placo, des travaux de peinture doivent maintenant être faits et que dans le cadre de la rénovation énergétique, le changement des ouvertures de l'ancienne mairie est également nécessaire.

Elle présente à l'assemblée le devis proposé par la micro-entreprise RPeinture de Perret – Bon Repos sur Blavet pour les travaux de peinture et qui s'élève à 1 038 € T.T.C ainsi que le devis proposé par Olivier LE GOUGUEC, menuisier de Perret – Bon Repos sur Blavet pour un montant de 5 202 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil, à l'unanimité :

- **Approuvent** le devis pour un montant de 1 038 € T.T.C de la micro-entreprise RPeinture
- **Approuvent** le devis pour un montant de 5 202 € T.T.C d'Olivier LE GOUGUEC, menuisier
- **Autorisent** Madame la Maire à signer ces deux devis

Madame la Maire ajoute qu'un sous-compteur sera installé, en vue de la location des bureaux, et sera mis hors du local. L'installation d'un compteur indépendant demanderait une tranchée qui traverserait toute la cour. L'estimation du coût de l'électricité serait incluse dans le montant du loyer et réévaluée annuellement.

### Aménagement autour de la poche incendie

Madame la Maire présente à l'assemblée le devis de Christian GUERIN, pour un montant de 1 391.40 € T.T.C, relatif à la fourniture et la réalisation d'une haie d'osier vivant de 20.50ml autour de la poche incendie.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil, à l'unanimité :

- **Approuvent** le devis pour un montant de 1 391.40 € T.T.C
- **Autorisent** Madame la Maire à le signer

Les travaux ne seront faits en février. Une mini-pelle sera nécessaire. Les membres du conseil proposent de demander un devis à l'entreprise qui fera le curage des fossés pour limiter les déplacements.

### Préparation du bulletin municipal

Les vœux du Maire auront lieu le dimanche 14 janvier 2024 et le bulletin municipal sera distribué fin janvier.

### Tarifs communaux 2024 – Délibération rectificative

Suite à la délibération 2023-11-03 du 6 novembre 2023, Madame Marie-Claude LE TANNO-GUEGAN, Maire, aimerait ajouter une précision concernant les tarifs de location de la salle des fêtes pour les associations.

- **Redevance assainissement collectif**

Abonnement annuel : 100 € - Prix au m3 : 1,10 €

- **Location matériel (versement d'une caution de 50€)**

Vieille table : 2€ par table      Chaise : 2€ les 6 chaises

Photocopies		
	A4	A3
Noir et Blanc	0,20€	0,50€
Couleur	0,40€	1,00€
Recto-Verso : tarifs ci-dessus *2		

- **Location de la salle des fêtes**

Face aux coûts de l'énergie, Madame la Maire propose d'augmenter les tarifs de la salle des fêtes.

<b>SALLE POLYVALENTE</b>		
	<b>Tarifs d'été : du 01/05 au 30/09</b>	<b>Tarifs d'hiver : du 01/10 au 30/04</b>
Petite salle (salle de réunion)	45 €	70 €
Grande salle	120 €	160 €
Forfait week-end (avec cuisine)	300 €	380 €
Café Obsèques	80 €	100 €
Cuisine	80 €	

**Pour les associations :**

- gratuité de la location de la salle des fêtes
- gratuité de la cuisine **une fois par an**
- chauffage : 40 €

Un courrier sera envoyé à toutes les associations.

**CIMETIERE :**

**COLOMBARIUM**

**CONCESSION (par m<sup>2</sup>)**

10 ans : 250 €

Concession trentenaire : 50 €

20 ans : 500 €

Concession cinquantenaire : 90 €

30 ans : 750 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Lescouët-Gouarec,**

**APPROUVE à l'unanimité** les nouveaux tarifs 2024

Madame la Maire présente ensuite à l'assemblée la demande de location de la Maison bleue d'une habitante de la commune. En effet, cette dernière souhaite rassembler les personnes isolées de la commune pour le réveillon du nouvel an.

Madame la Maire propose d'accepter cette demande exceptionnelle et propose le tarif suivant :

- **Location de la Maison bleue : 100 € pour la soirée du 31/12/2023**
- Caution : 200 €

Madame la Maire précise que cette demande est exceptionnelle et fait partie d'une phase expérimentale et ajoute que le tarif de location ne concerne que la soirée du 31/12/2023.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil, à l'unanimité :

- **Approuvent** la proposition de location
- **Autorisent** Madame la Maire à signer le contrat de location.

## Questions diverses

### - Adhésion Familles Rurales de Rostrenen

Madame la Maire explique à l'assemblée que dans le cadre des différents ateliers à la Maison bleue, une adhésion à Familles Rurales de Rostrenen permettrait l'emprunt de jeux à la ludothèque de Rostrenen.

Elle présente le devis qui comprend l'adhésion à Familles Rurales pour un montant de 50 € et la location de jeux pour un montant de 40 €, soit un total de 90 € par an.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil, à l'unanimité :

- **Approuvent** la proposition d'adhésion à Familles Rurales de Rostrenen
- **Approuvent** le devis d'un montant de 90 € par an
- **Autorisent** Madame la Maire à signer le devis.

### - Organisation du Noël des enfants

Cette année, le Noël des enfants aura lieu le mercredi 20 décembre, à partir de 16h, à la Maison bleue. Les livres ont été achetés à la librairie de Mellionnec et un goûter sera servi à la Maison bleue.

### - Devis HYDROCLEAN

Le compresseur ne fonctionne plus et un devis a été demandé à Hydroclean à Pontivy. Le compresseur a été acheté en 2011 pour un montant de 1 300 €. Le montant du devis est de 430.57 €.

Accord est donné pour la réparation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.